



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Ecu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 AVRIL 2025**

| | |
|-----------------------|------------|
| En exercice : | 17 |
| Absents : | 04 |
| Présents : | 13 |
| Pouvoirs : | / |
| Votants : | 13 |
| Date de convocation : | 04/04/2025 |
| Date de publication : | 15/04/2025 |

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Etaient présents : Alain BERRY, Alban BODEVIN, Thomas BREBION, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Jean-François LOPEZ, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Jenny MOJRANO, Dominique POREE, Luc VERDURE, Luc VIGNERON, Thierry WURTZ

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Absents excusés : Bruno BOUVERY, Vincent FILLOT, Didier RAYNAL

Absent non excusé : Dominique JOLIVEL

Secrétaire : Dominique POREE

Ouverture de la séance à 19h00

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour :
Dénomination Place Publique Paul Vibert

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITE cet ajout à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 7 Mars 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

| DATE | NUMERO | OBJET | APPROUVE |
|------------|-------------|---|----------|
| 10/04/2025 | DE_016_2025 | Vente Mairie Port-Villez Révision du Prix | Oui |
| 10/04/2025 | DE_017_2025 | Annule et Remplace Intégration Actif Mairie Port-Villez | Oui |

| | | | |
|------------|-------------|--|-----|
| 10/04/2025 | DE_018_2025 | IHTS Extension au grade de Rédacteur | Oui |
| 10/04/2025 | DE_019_2025 | Convention Délégation Compétence Transport Ile de France Mobilités | Oui |
| 10/04/2025 | DE_020_2025 | Dénomination Place Publique Paul Vibert | Oui |

Questions diverses

- 1- Le SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines) va mettre en place 2 bornes pour les recharges électriques des véhicules sur le parking de la mairie, face à la salle des fêtes. L'installation est éventuellement prévue pour cet été.
- 2- Le fonctionnement de notre bibliothèque est assuré partiellement depuis le jeudi 20 mars 2025 suite à l'absence de notre agent. Nous avons trouvé une personne pour réouvrir notre bibliothèque à compter du lundi 14 avril. Nous avons modifié les horaires d'ouverture: les après-midis du lundi au vendredi et le mercredi matin. Les nouveaux horaires seront indiqués sur le journal municipal d'avril ainsi que dans panneaux Pocket.
- 3- Le Maire tient à remercier Danielle Haynes-Anton, Bruno Guillaumin, Bernard Chevallier et Alain Debosschère pour le travail de recherche et la mise en place d'une exposition pour le 80ème anniversaire de la libération qui sera visible dans la salle des fêtes, après la commémoration du 8 mai 1945.
- 4- Le Maire remercie également Louis Minguet pour la prise en charge du Noël 2025 programmé le 13 décembre 2025 avec le concours des parents d'élèves et des enseignantes de notre école.
- 5- La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) viendra le 14 mai prochain pour confirmer à la Préfecture que l'église Saint Pierre dans notre agglomération de Port-Villez n'est, ni classée, ni inscrite aux monuments historiques. Document nécessaire pour la désaffectation avant la désacralisation.
- 6- Jenny MOJRANO soulève les points suivants :
 - a. **Difficulté pour les personnes âgées d'accéder aux tombes dans le cimetière de Port-Villez.**
Il ne peut pas y avoir d'aménagement de rampes car il faut garder l'accès nécessaire aux pompes funèbres lors de leur intervention sur les tombes qui se trouvent enclavées.
 - b. **La lumière, sortie Chemin du Moulin** Vers le Val d'Aconville ne fonctionne plus.
Cette lumière est dans une propriété privée côté Vernon. Cela est hors de notre juridiction.
 - c. **Ramassage de poubelles** non effectué sur le bord de la Départementale 915 au Grand Val.
Le Maire précise que c'est la CCPIF qui a la compétence des déchets et qu'il faut faire remonter les informations à la mairie qui en informe immédiatement l'intercommunalité.
Thierry WURTZ dit que les poubelles sont contrôlées et que si leur contenu n'est pas conforme aux prescriptions elles ne sont plus ramassées.
 - d. **Problème de sécurité routière**
Le Maire indique que 2 radars seront installés sur la commune : 1 radar de chantier à La Laiterie et 1 radar tourelle au Grand Val.

Les radars de tronçons qui étaient efficaces au niveau des contrôles ne sont plus d'actualité car ils ne sont pas rentables.

- e. Chemin du Moulin : Des arbres ont été coupés et les branchages sont restées au sol. Cet état de fait soulève une inquiétude auprès des habitants de risque d'incendie qui pourrait survenir avec les beaux jours.

LucVERDURE propriétaire du terrain dit que les branchages nourrissent le sol en se décomposant.

- 7- Dominique POREE demande si l'horodateur éteignant l'éclairage public la nuit de 23h00 à 5h00 du matin peut être modifié, suite à l'interpellation de personnes seules amenées à se déplacer à pied après 23 h. Le Maire indique qu'aucun changement n'est prévu
- 8- Fabienne COUPLAN déplore le passage des véhicules de gros tonnage sur la RD 89, dans Notre Dame de la Mer. Le maire dit que seul le département a la compétence de modifier cette circulation.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h50.

Le Maire,
Jean-Luc MAILLOC

